

## PROLONGEMENT DE LA CONSULTATION

### UNE DÉCISION DU CA ÉCLAIRÉE PAR LES TRAVAUX DU COMITÉ D'ANALYSE

Amos, 18 mars 2026 — À la suite de l'assemblée publique du 10 mars 2026, le Centre de services scolaire (CSS) Harricana prolonge la consultation sur le projet de modification de l'ordre d'enseignement de l'école de Barraute. Ce changement vise à offrir aux parties prenantes le temps nécessaire pour préparer et déposer leurs avis ou mémoires. Il permet également au comité d'analyse de disposer d'un délai adéquat pour étudier l'ensemble des documents déjà reçus et de produire un rapport synthèse rigoureux et éclairant à l'intention du conseil d'administration. En conséquence, la décision finale du conseil d'administration (CA) est reportée au lundi 4 mai 2026, à 19 h, et se tiendra exceptionnellement à l'Agora du pavillon La Forêt, à l'école secondaire d'Amos.

#### Un comité d'analyse pour éclairer la décision du CA

Conformément à la Politique de maintien ou de fermeture des écoles, lors de la séance du 23 février dernier, le CA a mandaté un comité d'analyse pour recueillir, structurer et analyser l'information utile à la prise de décision. Le mandat de ce comité consiste à examiner les mémoires et observations reçus, les données pédagogiques et organisationnelles, ainsi que les critères prescrits par la politique (viabilité, qualité de l'offre de services, accès équitable, paramètres démographiques et administratifs). Son rapport synthèse présentera les constats et options envisagées afin d'éclairer le conseil d'administration, la décision finale lui appartenant.

#### Composition et représentativité

Le comité d'analyse vise une représentation des principales parties prenantes du secteur concerné (directions, personnel, parents, représentants municipaux/communautaires, ressources du CSSH). Cette diversité de points de vue permet une lecture complète des enjeux pédagogiques, matériels et démographiques. Cette composition s'inscrit dans l'esprit de la Politique de l'Harricana proposant la concertation, la prise en compte des réalités locales et l'analyse équilibrée des critères pédagogiques, démographiques et administratifs.

#### Modalités de participation

Les personnes et organisations qui souhaitent faire connaître leur point de vue peuvent transmettre leurs **observations ou mémoires** :

- **Premier dépôt : jusqu'au 25 mars 2026**
- **Deuxième dépôt : jusqu'au 15 avril 2026**

Les documents doivent être transmis **par courriel** à l'attention de la secrétaire générale à l'adresse suivante : [secretairegeneral@cssh.gouv.qc.ca](mailto:secretairegeneral@cssh.gouv.qc.ca).

– 30 –

Renseignements  
Catherine Sigouin  
Conseillère en communication  
819 732-6561 poste 2216

Source  
Johanne Godbout  
Directrice du Service du secrétariat général  
et des communications